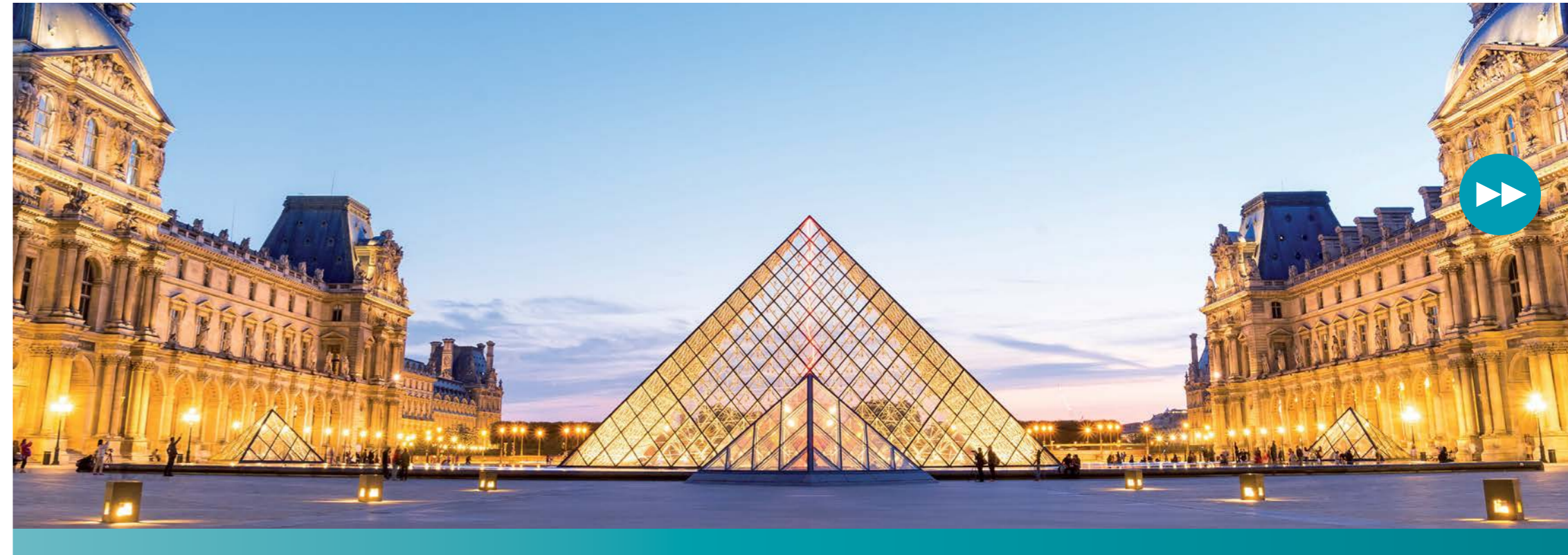


2018 RAPPORT ANNUEL

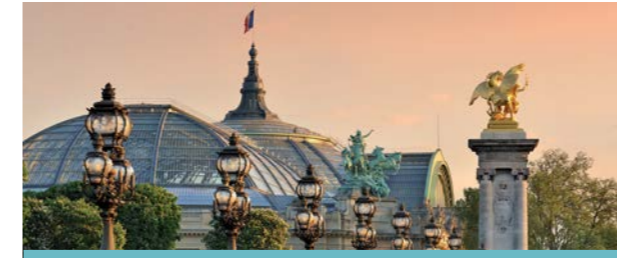


Conception - Réalisation
l'auréagence

2018

SOMMAIRE

PRÉSENTATION



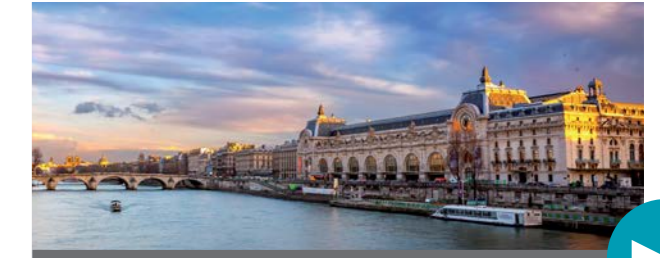
- 05** Le mot du Président
- 08** Note de conjoncture
- 08** La Banque BIA en quelques mots
- 10** Organes de contrôle et de direction

RAPPORT FINANCIER

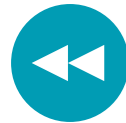


- 14** Bilan
- 16** Compte de résultat
- 17** Annexe des comptes annuels, exercice clos le 31 décembre 2018
- 18** Informations complémentaires aux comptes annuels au 31 décembre 2018
- 31** Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 mai 2019

RAPPORT DE GESTION



- 38** Rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration
- 44** Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise
- 50** Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 54** Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées



LE MOT DU PRÉSIDENT

En dépit d'une forte diminution de la voilure opérationnelle sous contrainte des grands risques, la Banque BIA a su une nouvelle fois démontrer sa capacité de résilience.

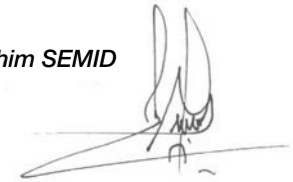
In fine, un résultat bénéficiaire a été atteint malgré une sous-activité qui contraste avec le potentiel de ses marchés, de ses disponibilités en liquidité et du cœur de métier où elle excelle.

C'est dire que l'engagement ainsi que la motivation des équipes de la Banque ont été renouvelés tout au long de l'exercice 2018 avec des efforts toujours plus accrus en matière de conformité réglementaire.

Une nouvelle piste a été ouverte pour la gouvernance sur la bonne fin du projet de sa restructuration lancé depuis 2011.

En termes de perspectives, les objectifs assignés par la stratégie 2019 / 2021 visent à pérenniser le modèle opérationnel en adéquation avec les risques conjoncturels ainsi que les défis majeurs portés par de nouvelles réglementations.

Brahim SEMID



2018

PRÉSENTATION



NOTE DE CONJONCTURE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2019

RALENTISSEMENT DE L'EXPANSION MONDIALE

L'économie mondiale n'est plus dans le haut du cycle. Estimée à 3,3% en 2019 et en 2020, la croissance mondiale devrait ralentir en raison des menaces protectionnistes et populistes, des tensions sur le commerce international et de l'intensification de la lutte d'influence entre les Etats-Unis et la Chine. D'autres incertitudes affectent les perspectives économiques : l'opacité autour du Brexit et de l'issue des négociations commerciales sino-américaines, la faiblesse des réformes économiques dans la zone Euro.

Selon le scénario macroéconomique et financier dominant :

- la Fed ainsi que la BCE devraient revenir vers des politiques monétaires plus accommodantes ;
- l'économie américaine restera solide, stimulée par la relance budgétaire et le crédit ;
- la zone Euro connaîtra une croissance modérée en raison de la baisse des exportations ;
- l'économie chinoise devrait se stabiliser autour d'un taux de croissance de 6% favorisé par un assouplissement monétaire et fiscal ;
- en Afrique, la croissance moyenne régionale devrait évoluer aux alentours de 4% en 2019 et 2020 ;
- le consensus table sur un prix du baril de Brent qui s'établirait en moyenne entre 60 et 70 USD. Pour autant plusieurs facteurs-clés du marché pétrolier font craindre une perspective de forte volatilité.

LES RISQUES EN 2019

- le risque d'une correction significative des marchés financiers et notamment sous la forme de l'éclatement d'une bulle obligataire ne paraît pas probable ;
- les contours du Brexit et de son impact économique continuent de susciter des interrogations ;
- le caractère imprévisible de la diplomatie des Etats-Unis aura pour effet de maintenir de fortes tensions sur le commerce mondial, sur le prix du pétrole et sur la croissance au Moyen-Orient, en Amérique latine et en Asie ;
- face au constat de l'aggravation des inégalités sociales, la montée du populisme en Europe et des mouvements sociaux de protestation questionne la stabilité de l'environnement institutionnel ;
- enfin, les économies émergentes sont mises à l'épreuve par le ralentissement de la croissance mondiale tandis que la transition post-rentière des économies pétrolières soulève des enjeux de changement de paradigme politique et de modèle économique.

LA BANQUE BIA EN QUELQUES MOTS

HISTORIQUE

Créée en 1975 au cœur de Paris, la Banque BIA a changé de raison sociale en 2006. Destinée depuis son origine au renforcement et au développement des relations économiques et financières entre la France et les pays arabes, la Banque BIA s'est d'abord spécialisée dans les années quatre-vingt dans le financement des flux commerciaux entre la France, l'Algérie et la Libye. Les années 2000 ont consacré l'amorce d'une nouvelle stratégie commerciale élargie à l'ensemble de l'espace méditerranéen ainsi qu'à l'Afrique subsaharienne.

Ainsi la Banque BIA est-elle devenue une banque de référence en France et en Europe au service du développement des relations commerciales entre les deux rives de la Méditerranée. La nouvelle stratégie mise en œuvre se décline autour de trois axes : "client - efficacité - Méditerranée" :

- En tant qu'entreprise, la Banque BIA a pour vocation de gagner de nouveaux clients, de les fidéliser, de nouer des partenariats, de mobiliser ses équipes sur les objectifs de la stratégie orientée client ;
- En tant que banque et espace réglementé de création de valeurs, elle veille à garantir la qualité, la réactivité, la sécurité et l'efficacité des opérations dans le respect de la réglementation ;
- En tant que banque de référence de la Libye et de l'Algérie en France et en Europe, la Banque BIA veille en permanence à assurer un niveau de qualité de service qui soutient la comparaison avec la concurrence. Elle offre à sa clientèle l'avantage de la connaissance des marchés et de l'environnement de la rive sud de la Méditerranée.

L'ACTIONNARIAT

Le capital de 158 100 000 euros est détenu à parité par deux banques d'État, l'une algérienne : la Banque Extérieure d'Algérie, l'autre libyenne : la Libyan Foreign Bank. Chacune d'elles est la première dans son pays et dispose de moyens financiers importants, étant notamment en charge des transactions sur les hydrocarbures vers les pays importateurs (Amérique du Nord, Europe, Asie). Elles assurent pour le compte de grandes entreprises de ces pays les relations financières avec la zone OCDE. Elles sont donc particulièrement soucieuses de leur réputation et de l'image de marque de leurs filiales, et spécialement de leur filiale française, la Banque BIA.

MÉTIERS

CRÉDIT DOCUMENTAIRE

Au sein des métiers de financement à l'international, le crédit documentaire constitue le cœur d'activité de la Banque BIA. L'évolution des opérations de crédit documentaire continue de traduire tout aussi bien le soutien naturel des maisons mères que l'élargissement et le renforcement de nos relations avec de nombreuses institutions bancaires, dans les pays fondateurs et dans le monde. La spécialisation et l'expertise reconnue sur le métier de crédit documentaire permettent à la Banque BIA d'assumer le rôle essentiel qui lui a été assigné depuis sa création : faciliter les opérations de commerce extérieur et conseiller les clients sur des marchés qui lui sont parfaitement familiers.

MOYENS DE PAIEMENT

Le développement des opérations commerciales entre la France et l'Algérie d'une part, et la Libye d'autre part, a favorisé le triplement de l'activité de détail de la banque au plan des transferts et du recouvrement des chèques. Le service personnalisé que notre banque met à la disposition de ses clients contribue à dynamiser les transactions.

FINANCEMENTS ET GARANTIES

La taille de la banque permet une réactivité pour une clientèle sélectionnée. La Banque BIA propose différents types de concours afin d'accompagner sa clientèle dans le développement de son activité :

- Crédits commerciaux ;
- Escompte de créances ;
- Crédits de trésorerie à court terme ;
- Crédits financiers ;
- Crédits hypothécaires ;
- Garanties de marchés, de paiement...

TRÉSORERIE-CHANGE

Au sein de la Banque BIA, la trésorerie-change a pour mission d'optimiser la gestion de trésorerie, mais également d'apprécier et de gérer les risques de marché générés par les activités de la banque. Très actif sur les opérations interbancaires, le front-office intervient également sur le marché des changes afin d'assurer une mission de conseil et d'intermédiation et d'accompagner les clients confrontés à une problématique de couverture.

MARCHÉS

TYPOLOGIE DE NOTRE CLIENTÈLE

La Banque BIA est un acteur majeur du développement du commerce entre la France et les principaux pays de la zone sud de la Méditerranée. Son activité est organisée autour de deux pôles clientèle.

• Les banques

La Banque BIA est l'interlocuteur privilégié des principales banques algériennes et libyennes sur toutes les opérations bancaires du commerce extérieur. Elle intervient aussi dans les principaux pays d'Afrique et du Moyen-Orient, notamment dans le cadre d'opérations documentaires, de syndication, de financement, et d'émissions de garanties. La Banque BIA confirme les crédits documentaires émis par des banques situées dans un grand nombre de pays, notamment des pays émergents. Elle s'inscrit également comme un acteur important du marché interbancaire, essentiellement sur des opérations à court terme.

• Les entreprises

La Banque BIA finance les entreprises qui exportent ou qui ont vocation à développer un chiffre d'affaires sur ses marchés de prédilection. Le développement de cette catégorie de clientèle s'est intensifié à partir de 2003.

ORGANES DE CONTRÔLE ET DE DIRECTION

Actionnaires

Banque Extérieure d'Algérie	50 %
Libyan Foreign Bank	50 %

Conseil d'administration

Brahim Semid	<i>Président</i>
Bachir Samalous	<i>Vice-Président</i>
Mustafa Ben Khalifa	<i>Administrateur</i>
Hocine Tarhaoui	<i>Administrateur</i>
Banque Extérieure d'Algérie	<i>Représentée par Zine Eddine Bouzit, Administrateur</i>
Libyan Foreign Bank	<i>Représentée par Naji Mohamed IssaBelgasem, Administrateur</i>

Comité de direction

Brahim Semid	<i>Président</i>
Bachir Samalous	<i>Vice-président</i>
Amer Mohamed Amish	<i>Directeur général délégué adjoint</i>
Mohamed Younsi	<i>Directeur général délégué adjoint</i>

Direction générale

Amer Mohamed Amish	<i>Directeur général délégué adjoint</i>
Mohamed Younsi	<i>Directeur général délégué adjoint</i>

Commissaires aux comptes

Artex Audit Associés	
Baker Tilly Sofideec	

Comité d'audit

Mustapha Ben Khalifa	<i>Président</i>
----------------------	------------------

Comité des comptes

Brahim Semid	<i>Président</i>
--------------	------------------

Inspection générale

Najib Tabti	
-------------	--



2018

RAPPORT FINANCIER



Bilan (en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2018	31.12.2017	Variation 1 an
Caisse banques centrales, CCP	2 100	2 213	-5,10 %
Effets publics et valeurs assimilés			
Créances sur les établissements de crédit	136 160	133 203	2,22 %
Opérations avec la clientèle	41 082	60 266	-31,83 %
Obligations et autres titres à revenu fixe	40 724	34 828	16,93 %
Actions et autres titres à revenu variable	90 229	117 055	-22,92 %
Participations et autres titres détenus à long terme	3 041	3 314	-8,22 %
Parts dans les entreprises liées			
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Location simple			
Immobilisations incorporelles	139	140	-0,03 %
Immobilisations corporelles	1 630	1 509	8,02 %
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de négociation et de règlement			
Autres actifs	19 839	19 730	-0,56 %
Comptes de régularisation	898	1 156	-22,34 %
TOTAL DE L'ACTIF	335 845	373 414	-10,06 %

Hors-Bilan (en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS	31.12.2018	31.12.2017	Variation 1 an
Engagements de financement	8 198	5 180	58,26 %
Engagements de garantie	101 988	94 014	8,48 %
Engagements sur titres			

PASSIF	31.12.2018	31.12.2017	Variation 1 an
Banques centrales, CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	29 765	79 031	-62,34 %
Opérations avec la clientèle	130 088	124 781	4,25 %
Dettes représentées par un titre			
Autres passifs	1 037	915	13,31 %
Comptes de régularisations	1 907	2 974	-35,87 %
Comptes de négociation et de règlement			
Provisions pour risques et charges	32 603	26 100	24,92 %
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres hors FRBG			
Capital souscrit	158 100	158 100	
Primes d'émissions			
Réserves	1 816	1 816	
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'invest.			
Report à nouveau (+/-)	-20 303	-20 829	-2,52 %
Résultat de l'exercice (+/-)	831	526	58,14 %
Résultat en instance d'affectation			
TOTAL DU PASSIF	335 845	373 414	-10,06 %

ENGAGEMENTS REÇUS	31.12.2018	31.12.2017	Variation 1 an
Engagements de financement			
Engagements de garantie	15 890	72 655	-78,13 %
Engagements sur titres			

Compte de résultat (en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017	Variation 1 an
+ Intérêts et produits assimilés	5 788	5 382	7,55 %
- Intérêts et charges assimilées	-410	-346	18,43 %
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées			
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées			
+ Produits sur opérations de location simple			
- Charges sur opérations de location simple			
+ Revenus des titres à revenu variable	114	381	
+ Commissions (produits)	1 426	1 401	1,81 %
- Commissions (charges)	-215	-263	-17,99 %
+/- Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de négociations	146	244	-40,04 %
+/- Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de placements et assimilés	-1 820	3 637	-150,05 %
+ Autres produits d'exploitation bancaire	8	7	25,86 %
- Autres charges d'exploitation bancaire	-1	-1	
PRODUIT NET BANCAIRE	5 036	10 441	-51,77 %
- Charges générales d'exploitation	-11 909	-12 362	-3,66 %
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-373	-370	0,77 %
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-7 246	-2 291	216,27 %
Coût du risque	8 083	2 868	
RESULTAT D'EXPLOITATION	837	577	44,98 %
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	4 635	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	837	596	40,36 %
+/- Résultat exceptionnel	-6	17	
- Impôt sur les bénéfices (+/-)	0	-88	
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0	
RESULTAT NET	831	525	58,14 %

Annexe des comptes annuels, exercice clos le 31.12.2018**1. PRINCIPES COMPTABLES ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les comptes de la Banque BIA sont établis et présentés conformément aux dispositions issues du règlement de l'Autorité des Normes Comptables « ANC 2014-07 ». Les intérêts et commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru, constatés prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondants à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

2. CONVERSION DES COMPTES ET ÉTATS FINANCIERS EN DEVICES

Les créances, dettes, engagements hors-bilan, libellés en devises (hors zone de la monnaie unique) sont convertis en Euros aux cours de change déterminés par la Banque de France à la clôture de l'exercice. Les produits et charges en devises, relatifs à des prêts, des emprunts et assimilés, des titres ou des engagements hors-bilan, sont convertis en euros au cours du comptant lors de leur passation dans le compte de résultat mensuellement.

3. OPÉRATIONS DE CHANGE

Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation des comptes de position sont portés en résultat à chaque fin de période. Les contrats de change non dénoués à la date de clôture, et couverts par des opérations au comptant, sont réévalués au cours du comptant de fin d'exercice. Les reports et déports calculés lors de la conclusion des contrats sont enregistrés prorata temporis en compte de résultat.

4. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition décomposée selon le règlement CRC 2014-03 diminuées des amortissements calculés selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation prévue, conformément au règlement CRC 2014-03. Les immobilisations incorporelles correspondent aux logiciels informatiques.

5. TITRES

Les « obligations et autres titres à revenu fixe » sont constitués de titres de type obligataires. Les primes et décotes sont amorties de façon linéaire suivant la durée de l'engagement.

Les « actions et autres titres à revenu variable » sont composés d'OPCVM et de titres de type actions cotés estimés à leur valeur de marché.

La rubrique « Participations et activité de portefeuille » comprend des titres de participation détenus de façon durable et comptabilisés au plus bas du prix de revient et de leur valeur déterminée sur la base de l'actif net.

6. CRÉANCES DOUTEUSES

En application des dispositions de l'article 2221 du règlement ANC2014-07, une distinction est pratiquée, au sein de l'ensemble des risques de crédits, entre les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis. Les encours douteux sont déclassés comptablement en encours douteux compromis, lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage en perte à terme est envisagé. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert des créances en encours douteux compromis.

Au regard des dispositions de l'article 2221-5 du règlement ANC 2014-07, les créances restructurées font l'objet d'un reclassement en encours sain. Sur ces créances, il est également procédé à l'enregistrement d'une décote calculée par référence à des prix de marché constatés sur ces créances ou des créances de même nature et de mêmes caractéristiques ayant fait l'objet de transactions récentes. Les charges et produits relatifs à la gestion des décotes sur les créances restructurées sont inscrits en coût du risque.

7. PROVISIONS

Conformément aux règles en vigueur, chaque créance compromise est estimée à son risque de non recouvrement à la clôture de l'exercice. Les critères d'appréciation des risques que nous avons définis, sont basés sur l'environnement économique et politique d'une part, sur la nature intrinsèque de la créance d'autre part, mais aussi sur la cotation de la créance sur un marché réglementé s'il y a lieu.

Les intérêts impayés, ainsi que les intérêts courus sur les encours douteux non compromis sont intégralement provisionnés.

8. ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les dispositions réglementaires relatives aux régimes des retraites complémentaires obligatoires sont appliquées à travers les cotisations, comprises dans les charges de l'exercice, versées à des organismes de retraite prévus par la Convention Collective.

Les engagements de retraite font l'objet d'un provisionnement, selon l'option prescrite aux dispositions de l'article L 123.13 du code de commerce.

En application de la recommandation CNC n° 03 – R – 01 les engagements relatifs aux médailles du travail sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les cotisations sociales suivant la législation en vigueur relatives aux engagements sociaux font également l'objet d'un provisionnement.

9. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation retenues. Les comptes de l'exercice sont présentés selon le format découlant de l'application des dispositions du règlement ANC 2014-07.

Informations complémentaires aux comptes annuels au 31.12.2018

1. TOTAL DU BILAN

En clôture, le total de bilan accuse un repli de 10 % et s'élève à 335 845 KEUR contre 373 414 KEUR à fin 2017.

2. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES

La répartition géographique des créances reste quasiment inchangée d'un exercice sur l'autre. Les créances sur l'Union Européenne représentent toujours la majeure partie du total des créances à 44 %, les créances sur l'Algérie représentent 16 % du total comme en 2017.

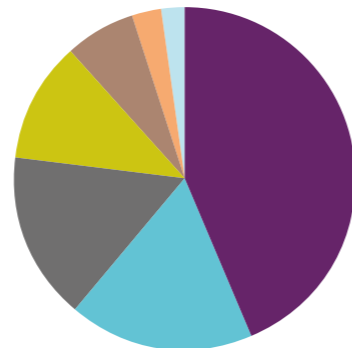
3. OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Les comptes ordinaires débiteurs incluent essentiellement nos avoirs à vue chez les correspondants. Les comptes et prêts à terme sont constitués majoritairement d'opérations de trésorerie interbancaires à court terme et de placement auprès de l'institut d'émission.

Les créances bancaires sur pays hors OCDE ressortent à 65 538 KEUR, et les provisions venant en diminution des actifs concernés s'établissent à 48 592 KEUR.

Au 31 décembre, il n'y a pas de créance sur nos actionnaires recensée à l'actif du bilan.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CREANCES au 31.12.2018



43,66% Union Européenne et pays associés	6,73% Autres pays d'Afrique
17,66% Moyen-Orient	2,61% Libye
15,80% Algérie	2,15% Autres pays d'Europe
11,38% Autres pays du monde	

Les opérations de trésorerie et opérations interbancaires se décomposent ainsi :

ACTIF (en milliers d'euros)	2018	2017
Caisse	426	481
Dépôts à vue auprès des Instituts d'émission	1 674	1 732
Comptes ordinaires	32 853	34 146
Comptes et prêts à terme	102 559	98 422
Créances rattachées Prêts banques	272	171
Valeurs reçues en pensions à terme	0	0
Créances douteuses	477	465
TOTAL	132 261	135 417

Décomposition des opérations interbancaires (Durée restant à courir)

(en milliers d'euros)	Op. au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts à terme interbancaires et prêts financiers	0	98 717	1 869	1 974		102 559

4. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle sont composées des créances commerciales, des crédits et autres concours à la clientèle et des comptes ordinaires débiteurs.

Les créances rattachées sont agrégées à chacune des principales rubriques du bilan.

Les créances clientèle sur pays hors OCDE ressortent à 43 269 KEUR. Les décotes et provisions afférentes à ces actifs ressortent respectivement à 6 476 KEUR et 7 123 KEUR.

(en milliers d'euros)	2018	2017
Crédits à la clientèle	26 464	44 603
Comptes ordinaires	4 849	4 737
Créances douteuses nettes et impayés	9 756	10 829
Créances rattachées	13	96
TOTAL	41 083	60 267

Décomposition des crédits clientèle (Durée restant à courir)

(en milliers d'euros)	Exigibilités au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	Total
Créances clientèle	2 491		2 068	12 834	9 072	26 464

5. TITRES

RECAPITULATIF AU 31.12.2018 (en milliers d'euros)											
Intitulé	Base provisionnable			Provisions			Prime et décote	Risque en K€ (Déc. 2018)	% prov	Valeur au 31.12.18	Plus value latente
	Créances au 31.12.18 en K€	Créances au 31.12.17 en K€	Variation 18/17 en K€	Stock 31.12.18 en K€	Stock 31.12.17 en K€	Variation 18/17 en K€					
Titres de placement	135 285	154 991	-19 706	(5 902)	(4 723)	-1 179	1 571	130 954	4,36%	130 954	351
Titres de participation	4 279	4 086	194	(1 238)	(772)	-466		3 041	28,93%	-	
TOTAL GENERAL	139 564	159 076	-19 512	(7 140)	(5 495)	-1 645	1 571	133 995	5,12%	130 954	351

Le portefeuille titres est classé en titres de placement et titres de participations, celui ci est composé pour l'essentiel :

- De titres de type obligataires principalement investis sur des états et des grandes entreprises de la zone euro pour 26,4 millions d'euros et sur des établissements financiers pour 13,2 millions d'euros. Ces actifs représentent près d'un quart du total des titres de placement.
- De parts d'OPCVM à composante monétaire pour 21,2 millions d'euros, obligataire pour 68,5 millions.
- De titres de participation à l'étranger libellés en USD.

RECAPITULATIF AU 31.12.2018 (Hors Créances rattachées et comptes de règlement) (en milliers d'euros)							
Intitulé	Encours brut	Provisions	Prime /décote	Risque net au 31.12.18 en K€	% de couverture	Valeur de marché au 31.12.18	Plus value latente
Titres placement Revenu Fixe	39 616	-798	1 598	40 415	2,02%	40 772	307
Titres placement Revenu Variable	95 330	-5 104		90 226	5,35%	90 314	44
TOTAL GENERAL	134 946	-5 902	1 598	130 641	3,19%	131 037	351

Titres de participations au 31.12.2018

ARAB INTERNATIONAL COMPANY FOR HOTELS AND TOURISME/"AICHT" LE CAIRE
 Cette société au capital de 150 463 700 USD (notre participation s'élève à 3,94% pour une valeur d'inscription à l'actif dans nos livres de 4 434 000 USD) est propriétaire de plusieurs hôtels en Egypte.

ARAB FINANCIAL SERVICES/MANAMA (BAHREÏN)
 Cette société au capital social de 30 000 000 USD, bénéficie du statut de banque d'investissement. Notre participation est de 1,63% soit 463 700 USD. En 2018, la banque BIA a perçu un dividende de 40 553USD, soit un rendement de 8,7%.

La BIA n'a comptabilisé aucun dividende en 2018 sur ce dossier. Aussi au regard de la baisse de l'activité et de la rentabilité constatées depuis 2011, la banque a procédé au regard de la situation de l'évolution de l'actif net de la société, à l'enregistrement d'une dotation supplémentaire aux provisions de 492 KUSD.

Situation titres participations au 31.12.2018

RECAPITULATIF TITRES DE PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)						
Libellés opérations	Part BIA	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette comptable	Situation nette	Plus ou - values latentes
AICHT	3,94%	3 872	-1 238	3 064	3 064	
AFS	1,63%	405		405	986	581
TOTAL GENERAL		4 277	-1 238	3 469	4 050	581

6. TYPOLOGIE DES CRÉANCES DOUTEUSES

Par classe d'actifs, la répartition des créances douteuses se décompose ainsi :

RECAPITULATIF DES CREANCES DOUTEUSES ET PROVISIONS (y compris titres douteux) au 31.12.2018 (en milliers d'euros)								
Intitulé	Créances			Provisions			Risque net en K€	% couverture
	Créances au 31.12.18 en K€	Créances au 31.12.17 en K€	Variation 17/18 en K€	Stock 31.12.18 en K€	Stock 31.12.17 en K€	Variation 18/17 en K€		
Etablissements de crédits	26 095	49 042	-22 947	-25 634	-48 592	22 958	461	98,2%
Cliantèle	34 352	36 984	-2 632	-24 715	-25 990	1 275	9 637	71,9%
Titres de placement								
TOTAL GENERAL	60 448	86 026	-25 578	-50 349	-74 582	24 233	10 098	83,3%

En application des dispositions du règlement CRC 2014-07, les encours douteux bruts sont présentés selon la répartition suivante :

ZONES GÉOGRAPHIQUES

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Zones	Encours Nets en milliers d'euros 2018	31.12.2018	Encours Nets en milliers d'euros 2017	31.12.2017
Europe	85	6%	84	6%
Moyen-Orient	1 180	84%	1 128	83%
Pays Africains	147	10%	145	11%
TOTAL	1 412	100 %	1 358	100 %

ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Zones	Encours Nets en milliers d'euros 2018	31.12.2018	Encours Nets en milliers d'euros 2017	31.12.2017
Europe	8 687	100 %	10 086	100 %
Algérie				
Moyen Orient				
Pays Africains				
TOTAL	8 687	100 %	10 086	100 %

AGENTS ÉCONOMIQUES

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Agents économiques	Encours Nets en milliers d'euros 2018	31.12.2018	Encours Nets en milliers d'euros 2017	31.12.2017
Banques	441	31%	450	33 %
Entreprises	945	67%	883	65 %
Particuliers	26	2%	25	2 %
TOTAL	1 412	100%	1 358	100 %

ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS (en milliers d'euros)				
Agents économiques	Encours Nets en milliers d'euros 2018	31.12.2018	Encours Nets en milliers d'euros 2017	31.12.2017
Entreprises	8 687	100 %	10 086	100 %
Particuliers				
Banque				
TOTAL	8 687	100 %	10 086	100 %

7. AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Au 31 décembre 2018, les autres actifs et comptes de régularisation sont ventilés comme ci après :

Le poste Etat (IS et TVA) est composé presque quasi-exclusivement de règlements effectués auprès de l'Administration Fiscale dans le cadre des contentieux fiscaux. Ces montants sont intégralement provisionnés.

ACTIFS (en milliers d'euros)	2018	2017
Autres actifs	19 840	19 730
Débiteurs divers	22	52
Etat (IS et TVA)	19 815	19 645
Dépôts et cautionnements constitués	3	33
Comptes de régularisation	898	1 156
Valeurs à l'encaissement	0	0
Ajustement devises	85	10
Charges payées d'avance	80	56
Produits à recevoir	705	560
Report/déport à recevoir	0	0
Ecritures à régulariser	28	530

8. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

En valeur brute avant amortissements, le stock des immobilisations incorporelles, constitué essentiellement de logiciels informatiques, atteint 2 387 KEUR et celui des immobilisations corporelles est de 7 023 KEUR et ressortent en hausse d'un exercice sur l'autre. Il convient de noter le maintien dans notre bilan d'un bien immobilier non destiné à l'exploitation de l'activité acquis par voie d'adjudication en règlement d'un contentieux client.

VALEURS IMMOBILISÉES (en milliers d'euros)	Montant à fin 2017	Acquisitions	Cessions Rebuts	Montant à fin 2018
Immobilisations incorporelles	2 321	66		2 387
Immobilisations corporelles	6 595	428	0	7 023
Bien immobilier hors exploitation	350			350
TOTAL	9 266	494	0	9 760

Conformément au règlement CRC 2014-03, les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation des biens, uniquement en mode linéaire.

AMORTISSEMENTS/PROVISIONS (en milliers d'euros)	Montant à fin 2017	Dotations	Reprises sur Cessions	Montant à fin 2018
Amortissements immobilisations incorporelles	2 181	66		2 247
Amortissements immobilisations corporelles	5 286	267	0	5 553
Provision/bien immobilier hors exploitation	150	40		190
TOTAL	7 617	373	0	7 990

9. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

À fin 2018, le niveau des ressources interbancaires accuse un nouveau repli à 30 millions d'euros contre 79 millions d'euros à fin 2017 et ce au regard d'une nouvelle diminution des dépôts de nos banques actionnaires et affiliés.

Les dépôts à vue des banques sont essentiellement composés de comptes ordinaires de banques étrangères, principalement issus des pays de nos banques actionnaires.

Les dettes bancaires sur pays hors OCDE épousent la tendance générale et ressortent à 23 822 KEUR, ce qui représente 80% du total.

Les dettes sur les établissements de crédit se décomposent ainsi :

PASSIF (en milliers d'euros)	2018	2017
Comptes ordinaires	14 440	37 352
Comptes et emprunts à terme	14 825	41 228
Dettes rattachées	500	451
TOTAL	29 765	79 031

DECOMPOSITION DES OPERATIONS INTERBANCAIRES (durée restant à courir) (en milliers d'euros)						
	Exigibilités au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts à terme interbancaires		10 141	4 683			14 825

10. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

En clôture, le niveau des ressources clientèle s'inscrit en hausse d'un exercice sur l'autre et ressort à 130 089 KEUR.

Le niveau des dépôts à vue et à terme de la clientèle des pays hors OCDE ressort à 127 586 KEUR et représente 98% de l'encours total des comptes créditeurs de la clientèle.

(en milliers d'euros)	2018	2017
Comptes ordinaires clientèle	34 919	33 242
Dépôts de garantie	1 981	2 007
Comptes créditeurs à terme	93 171	89 516
Dettes rattachées	17	14
Autres sommes dues	0	2
TOTAL	130 089	124 781

COMPTES CRÉDITEURS À TERME (durée restant à courir) (en milliers d'euros)						
	Opérations au Jour le jour	< 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D < = 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes créditeurs à terme		92 918	254			93 171

11. AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

À la clôture, le détail des soldes des rubriques autres passifs et comptes de régularisation est le suivant :

PASSIF (en milliers d'euros)	2018	2017
Autres actifs	1 037	915
Créditeurs divers	224	3
Etat (TVA-PL)	85	94
Charges sociales à payer	728	819
Comptes de régularisation	1 907	2 974
Comptes exigibles après encaissement	149	132
Ajustement devises	0	0
Produits constatés d'avance	4	47
Charges à régler	1 149	2 005
Report/déport à payer	0	0
Ecritures à régulariser	606	790

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont composées de provisions risques pays, de provisions à caractère fiscales et sociales et de provisions diverses notamment à caractère juridique.

RÉCAPITULATIF AU 31.12.2018 DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)			
Intitulé	Provisions		
	Stock 31.12.2018 en K€	Stock 31.12.2017 en K€	Variation de stock 2018/2017 en K€
Risques pays	6 923	3 001	3 921
Provision à caractère Fiscal *	19 486	19 486	0
Provision à caractère Social **	3 745	3 462	283
Autres provisions pour risques et charges	2 450	151	2 299
TOTAL GENERAL	32 604	26 101	6 503

* La société avait fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2000 et 2001 et dans une moindre mesure sur 1996 et 1997. Contestant les fondements de ces redressements, elle a engagé, avec l'assistance de ses conseils, plusieurs voies de recours administratives, contentieuses et diplomatiques qui se poursuivront encore sur plusieurs années.

Tous les contentieux fiscaux sont intégralement provisionnés.

** En application de la recommandation ANC RECO n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative au traitement comptable des engagements de retraite et avantages similaires, une reprise de provisions de 58 KEUR au titre des engagements de retraite a été enregistrée. Cette provision a été calculée selon les méthodes usuellement retenues en pareille matière basées sur la probabilité de départ en retraite du personnel, à l'âge de 67 ans, actualisée au taux de 1,57%

13. DETTES SUBORDONNÉES

Néant.

14. FONDS PROPRES ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le capital social, entièrement libéré, est de 158 100 KEUR, soit 10.540.000 actions d'une valeur nominale de 15 euros chacune.

Les autres fonds propres sont négatifs et ressortent à -19 013 KEUR, décomposés comme suit :

- Report à nouveau: -20 304 KEUR
- Réserve légale: 1 816 KEUR

A l'arrêté des comptes, le bénéfice net de l'exercice, après calcul de l'IS, ressort à 831 KEUR.

L'affectation de ce résultat est proposée de la façon suivante : 831 KEUR sera porté en report à nouveau. Le solde débiteur du report à nouveau sera donc ramené à 19 473 KEUR.

15. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Les engagements de financement se décomposent ainsi :

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)	2018	2017
Ouvertures de crédits documentaires	0	0
Autres ouvertures de crédits confirmés	8 198	5 180
Acceptations à payer ou engagements de payer	0	0
TOTAL	8 198	5 180

Au 31 Décembre 2018, le niveau des encours relatifs aux engagements de financement est très faible mais ressort en hausse sur celui constaté à fin 2017.

Il n'y a aucun engagement de financement en faveur de nos actionnaires.

Les engagements de garantie se décomposent ainsi :

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (en milliers d'euros)	2018	2017
Confirmations ouvertures de crédocs	83 085	76 707
Autres garanties ordre établissements de crédit	5 744	5 905
Autres engagements irrévocables établissements de crédit	11 327	9 484
Autres garanties ordre de la clientèle	1 832	1 919
TOTAL	101 988	94 014

En clôture au 31 décembre 2018, le niveau des engagements de garantie se redresse de 8,4%.

Le niveau des engagements avec les banques actionnaires ressort en hausse à 62 863 KEUR à fin 2018 contre 48 454 KEUR à fin 2017; les engagements avec les actionnaires représentent 62% du total.

Les engagements reçus en garantie se décomposent comme suit :

ENGAGEMENTS REÇUS EN GARANTIE (en milliers d'euros)	2018	2017
Garanties reçues des établissements de crédit	9 864	66 902
Garanties reçues des sociétés d'assurances et administrations	6 026	5 753
TOTAL	15 890	72 655

A la clôture, les engagements de garantie reçus des actionnaires s'élèvent à 4 367 KEUR. Soit 27% du total.

16. ACTIFS GREVÉS / NON GREVÉS

La Banque BIA possède 29 467 KEUR d'actifs grevés à fin 2018. Ces actifs grevés sont composés de prêts à vue et de titres de créances émis par des entreprises financières.

Rapportés au total des actifs de la banque BIA à fin 2018, soit 335 525 KEUR, le ratio d'actifs grevés s'établit à 8,8% à fin 2018. Au regard de ce pourcentage, les actifs grevés représentent un risque peu significatif pour la Banque BIA.

17. PRODUIT NET BANCAIRE

VENTILATION DU PNB (en milliers d'euros)	Charges (-)	Produits (+)	Total (+ ou -)
+/- intérêts et produits assimilés	-799	6 176	5 378
<i>dont Banque</i>	-226	2 159	1 933
<i>Clientèle</i>	-185	1 140	1 256
<i>Titres</i>	-389	1 140	752
<i>Assimilés à commissions</i>		1 437	1 437
+ Revenus des titres à revenu variable	0	114	114
<i>dont Titres</i>		114	114
+/- Commissions	-216	1 427	1 211
<i>dont Banque</i>	-208		-208
<i>Clientèle</i>		425	425
<i>Titres</i>			0
<i>Engagements par signature</i>			
<i>Divers</i>	-8	1 002	994
+/- Gains ou pertes opération des portefeuilles de négociation	-8	155	146
+/- Gains ou pertes op. des portef. de placement et assimilés	-3 482	1 661	-1 821
+ Autres produits et charges d'exploitation bancaire	-1	9	7
TOTAL	-4 506	9 542	5 036

À fin 2018, le PNB ressort en baisse de 52% à 5 millions d'euros contre 10,4 millions d'euros à fin 2017. Les principaux facteurs de cette variation sont principalement :

• Une hausse de 1,4% des produits nets d'intérêts et des commissions nettes

• Des commissions en hausse de 6,4%

• Un repli des gains nets issus du portefeuille de placement et assimilés qui ressortent à -1,7 millions d'euros contre +3,9 millions d'euros à fin 2017. Les revenus sur titres de placement (+1,1 millions d'euros) et les étalements de primes et décotes sur titres (-0,4 millions d'euros) sont repris dans le poste : Intérêts, Revenus et produits assimilés

RÉCAPITULATIF DU POSTE GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS au 31.12.2018 (en milliers d'euros)

Intitulé	Charges	Produits	Montants nets
Plus ou moins value de cession sur titres de placement	-916	74	-842
Dotations et reprise de provisions sur titres de placement	-2 565	1 587	-978
Dotations et reprise de provisions sur titres de participations	0	0	0
TOTAL	-3 482	1 661	-1 821

18. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)	2018	2017
Salaires et traitements	4 449	4 559
Charges sociales	2 407	2 453
Intéressement et participation des salariés	67	57
Provisions nettes à caractères sociales	283	158
Impôts, taxes et versements assimilés s/rémunérations	598	587
Sous total charges de personnel	7 804	7 816
Autres impôts et taxes	-34	183
Locations	33	40
Transports et déplacements	684	642
Autres services extérieurs	3 423	3 682
Charges refacturées	0	0
Sous total autres charges d'exploitation	4 106	4 547
TOTAL	11 910	12 362

- Pour faire face à l'évolution du PNB et au niveau d'activité, les charges globales d'exploitation ont été dans l'ensemble ajustées, maîtrisées et contenues, elles ressortent en baisse de 3,7% d'un exercice sur l'autre à 11,9 millions d'euros contre 12,4 millions d'euros l'an dernier.
- Les charges de personnel sont globalement stables d'un exercice sur l'autre.
- Les autres charges d'exploitation ressortent en baisse de 10% à 4,1 millions d'euros contre 4,5 millions d'euros en 2017.

- Aucune charge refacturée aux actionnaires n'a été comptabilisée cette année. Le solde du compte relatif à la comptabilisation des charges refacturées depuis 2012 ressort à 218 KEUR, qui reste dans l'attente d'un règlement.
- Pour 2018, les honoraires des commissaires aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes se sont élevés à deux cent cinquante sept mille euros TTC, stables par rapport à 2017.

19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS

La dotation annuelle des amortissements et provisions des immobilisations est stable et ressort à 373 KEUR Il convient de noter que pour l'exercice 2018, un enregistrement exceptionnel de provision supplémentaire pour dépréciation de 40 KEUR a été effectué sur un bien immobilier situé dans le Loiret acquis dans le cadre d'une procédure d'adjudication

20. COÛT DU RISQUE

Les mouvements relatifs à la variation du coût du risque sont repris ci-après :

COUT DU RISQUE (en milliers d'euros)	Dotations	Reprises	Montant Net
Créances Douteuses Banques	0	23 748	23 747
Créances Douteuses Clientèle		1 580	1 580
Titres Douteux			
Engagements par signature			
Risques Pays	(4 763)	872	(3 892)
Autres risques et charges	(2 293)		(2 293)
Décote enregistrée sur créances restructurées		1 865	1 865
Dotations aux provisions sur titres de participations	(429)		(429)
Pertes sur créances irrécupérables	(12 495)		(12 495)
TOTAL COÛT DU RISQUE	(19 980)	28 064	8 084

Le coût du risque enregistre cette année une reprise nette de provision de 8 084 KEUR contre une reprise nette l'an dernier de 2 869 KEUR.
L'amortissement des décotes sur les créances restructurées a permis d'enregistrer un produit de 1 865 KEUR.

Au regard des dispositions de l'article 6 du règlement CRC 2002-03, les créances restructurées font l'objet d'un reclassement en encours sain. Toutes

ces créances ont fait l'objet de l'enregistrement d'une décote calculée par référence à des prix de marché constatés sur ces mêmes créances. Les charges et produits relatifs à la gestion des décotes sur les créances restructurées sont inscrits en coût du risque.

Les pertes sur créances irrécupérables enregistrées en coût du risque se rapportent à l'apurement d'anciens dossiers, tous presque intégralement couverts par des provisions.

21. ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel est insignifiant et ressort négatif à 6 KEUR.

22. OPÉRATIONS DE CHANGE A TERME

A la clôture de l'exercice, il n'y avait pas d'opération à terme non dénouées.

23. RATIOS DE LIQUIDITÉ

À fin décembre 2018, le nouveau ratio « LCR, Liquidity Coverage Ratio » ressort à 192 % pour un minimum autorisé de 90 %. Le NFSR « Net Stable Funding Ratio » ressort à 220%.

24. RELEVÉ DES GRANDS RISQUES

Au 31 décembre 2018, les fonds propres réglementaires ressortent à 139 millions d'euros, Au 31 décembre 2018, 11 contreparties ont été recensées dans le nouveau ratio « GR1 » pour lesquelles, les encours bruts représentent plus de 10% des fonds propres, dont 9 contreparties pour lesquelles les encours nets représentent plus de 10% des fonds propres.

25. FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

En conformité avec le Règlement d'exécution de la Commission européenne n°1423/2013 du 20 décembre 2013 définissant des normes techniques d'exécution relatives aux obligations d'information sur les fonds propres applicables aux établissements, la présente section porte sur :

- Le rapprochement des capitaux propres comptables avec les fonds propres prudentiels
- Les informations détaillées sur les fonds propres réglementaires et les actifs pondérés en risque, y compris les ratios de fonds propres

25.1 - Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

MONTANTS (en milliers d'euros)	2018	2017	Variation
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	139 487	130 404	+9 083
Capitaux propres comptables*	139 612	139 087	+975
<i>Instruments de capital versés</i>	<i>158 100</i>	<i>158 100</i>	<i>-</i>
<i>Report à nouveau</i>	<i>-20 304</i>	<i>-20 829</i>	<i>+525</i>
<i>Autres réserves</i>	<i>1 816</i>	<i>1 816</i>	<i>-</i>
<i>Ajustements découlant de filtres prudentiels</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Autres ajustements	-126	-8 682	+8 556
<i>Immobilisation incorporelles</i>	<i>-126</i>	<i>-139</i>	<i>+13</i>
<i>Autres déductions</i>	<i>-</i>	<i>-8 543</i>	<i>+8 453</i>
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	-	-
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	-	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES (CE1 + AT1 + T2)	139 487	130 404	+9 083

*Les capitaux propres comptables à fin 2018 n'incluent pas le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018 car ce dernier n'a pas encore été approuvé, l'Assemblée Générale de la banque BIA se tenant en mai 2019.

Les fonds propres réglementaires de la banque BIA s'établissent à 139 487 KEUR au 31 décembre 2018. La principale variation observable entre fin 2017 et fin 2018 concerne la fin de l'ajustement transitoire, intervenue au 1^{er} janvier 2018, relatif à la déduction des prêts et engagements consentis par une filiale envers ses dirigeants et actionnaires principaux au titre de l'article 6 ter du Règlement n° 90-02.

La fin de cet ajustement transitoire entraîne donc une variation des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de + 8 453 KEUR entre fin 2017 et fin 2018.

25.2- Informations relatives aux fonds propres prudentiels et aux actifs pondérés en risque

Le détail des fonds propres prudentiels et des ratios de fonds propres est présenté dans le tableau ci-dessous, à partir du format indiqué à l'annexe IV du Règlement d'exécution de la Commission européenne n°1423/2013 du 20 décembre 2013.

MONTANTS (en milliers d'euros)	2018	Informations
Fonds propres de base CET1: instruments et réserves	139 612	
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	158 100	Capital souscrit
Bénéfices non distribué	-20 304	Report à nouveau 2018, incluant le résultat clos au 31/12/17
Autres éléments du résultat global accumulé (et autres réserves)	1 816	Réserve légale
Fonds propres CET1 : ajustements réglementaires	-126	
Immobilisations incorporelles	-126	Logiciels informatiques
Fonds propres de base CET1	139 487	
Fonds propres AT1	-	
Fonds propres T2	-	
Total des fonds propres	139 487	
Total actifs pondérés	234 465	Cf. détail ci-dessous
Ratios de fonds propres		
Fonds propres CET1	59,49%	
Fonds propres T1	59,49%	
TOTAL DES FONDS PROPRES	59,49%	

Focus sur les actifs pondérés en risque

MONTANTS (en milliers d'euros)	2018	2017	Variation
Risque de crédit	212 857	239 337	-26 480
Risque de marché	1 611	1 283	+328
Risque opérationnel	19 997	20 292	-295
TOTAL DES ACTIFS PONDÉRÉS EN RISQUE	234 465	260 912	-26 447

L'activité de la Banque BIA se concentre principalement sur l'activité de crédit documentaire et les titres de placement pour compte propre. Les actifs pondérés en risque sont donc très majoritairement concentrés sur le risque de crédit, calculés selon l'approche standard définie au Titre II / Chapitre 2 du Règlement CRR, soit 212 857 KEUR à fin 2018.

À fin 2018, les actifs pondérés en risque au titre du risque de crédit portent principalement sur les classes d'actif de contrepartie suivantes :

- 92 274 KEUR de placements sous forme d'obligations ou d'OPCVM
- 51 038 KEUR de créances envers les établissements
- 31 032 KEUR de créances envers les entreprises

La baisse de 26 480 KEUR observable entre fin 2017 et fin 2018 s'explique principalement par une baisse de l'activité de crédit.

Par ailleurs, les actifs pondérés en risque au titre du risque de marché s'élèvent à 1 611 KEUR à fin 2018 et correspondent exclusivement à du risque de change, calculé selon l'approche décrite aux articles 351 à 354 du Règlement CRR.

Enfin, les actifs pondérés en risque au titre du risque opérationnel atteignent 19 997 KEUR à fin 2018, calculés selon l'approche élémentaire définie aux articles 315 et 316 du Règlement CRR.

Ainsi, le ratio de fonds propres réglementaires de la Banque BIA s'élève ainsi à 59,49 % à fin 2018.

Le ratio des fonds propres est largement supérieur au niveau réglementaire requis de 9,875%. Ce niveau élevé de fonds propres est la conséquence de la limitation réglementaire des engagements de la Banque BIA avec ses actionnaires (les principaux engagements avec les actionnaires sont des opérations de hors-bilan (crédits documentaires)).

26. RATIO DE LEVIER

Au titre des exigences de communication financière relatives à la publication du ratio de levier, la Banque BIA respecte les modalités d'information détaillées dans le règlement d'exécution de la Commission européenne n°2016/200 du 15 février 2016 (Annexe I).

Etant donné la taille et l'absence de complexité du modèle d'affaires de la Banque BIA, des simplifications ont été apportées dans les deux tableaux présentés ci-dessous pour ne conserver que les informations pertinentes au regard de son activité.

Bien que le ratio de levier soit toujours à ce jour un ratio d'observation (pilier 2)

et non une exigence contraignante incluse dans les exigences minimales mentionnées à l'article 92(1) du Règlement (UE) n°575/2013 du 26 juin 2013 (dit Règlement CRR), la Banque BIA calcule son ratio de levier à fréquence trimestrielle en se référant aux modalités de calcul du Règlement Délégué (UE) 2015/62 du 10 octobre 2014. **À fin 2018, la Banque BIA affiche un ratio de levier à 31,31%**, autrement dit bien au-delà du pourcentage de 3% qui est la valeur-seuil de référence (Cf. point sur les fonds propres réglementaires).

26.1 - Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

MONTANTS (en milliers d'euros)	2018
1 - Total de l'actif selon les états financiers publiés	335 525
2 - Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	
3 - (Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 13, du règlement (UE) no 575/2013)	
4 - Ajustements pour instruments financiers dérivés	
5 - Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	
6 - Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	110 186
U-6a - (Ajustement pour expositions intragroupe exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) no 575/2013)	
EU-6b - (Ajustement pour expositions exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) no 575/2013)	
7 - Autres ajustements	-250
8 - MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER	445 461

26.2 - Ratio de levier - déclaration commune

MONTANT (en milliers d'euros)	2018
EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS ET SFT)	
1 - Éléments du bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus, mais suretés incluses)	335 275
2 - (Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	-126
3 - Total des expositions au bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus)	335 149
AUTRES EXPOSITIONS DE HORS BILAN	
17 - Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	110 186
18 - (Ajustements pour conversion en montants de crédits équivalents)	
19 - Autres expositions de hors bilan	110 186
FONDS PROPRES ET MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE	
20 - Fonds propres de catégorie 1	139 487
21 - Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	445 461
RATIO DE LEVIER	
22 - Ratio de levier	31,31%

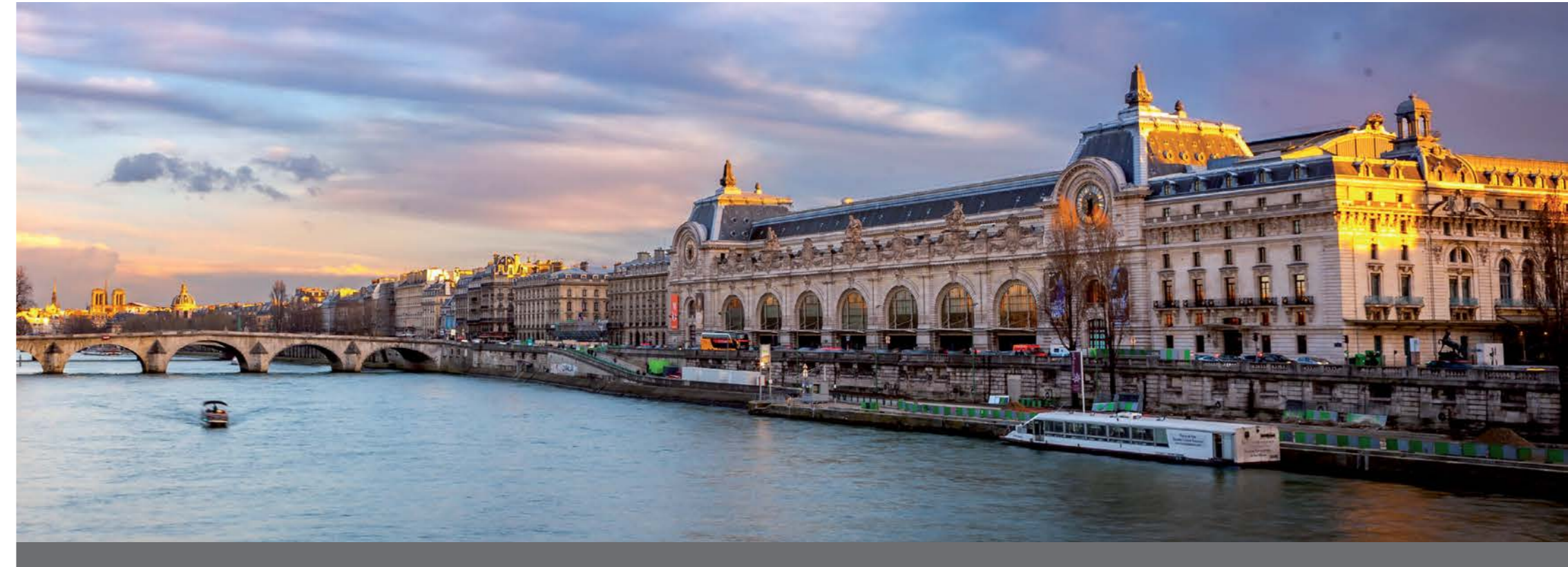
27. EFFECTIF DE LA BANQUE BIA

En moyenne sur 2018, les effectifs de la Banque sont répartis de la façon suivante:

MOYENNE 2018	Nombre	Pourcentage
Cadre	34	69 %
Non Cadre	15	31 %
TOTAL	49	100 %
Homme	22	46 %
Femme	27	54 %
TOTAL	49	100 %

2018

RAPPORT DE GESTION



RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

(Opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

En raison du contexte géopolitique qui perdure en Libye, le projet de recapitalisation, associé à un changement de gouvernance, n'a toujours pas abouti.

De fait, le modèle d'activités a été reconduit ainsi que la politique prudente des risques :

- encadrement dans des limites soutenables du volume d'opérations sur le cœur de métier, le crédit documentaire ;
- stabilisation de l'activité de placement sur titres pour compte propre, dans l'objectif d'une diversification et d'un maintien des revenus, avec abandon de l'activité actions en raison de la montée de la volatilité.

I. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

En clôture, le total de bilan ressort en repli d'un exercice sur l'autre à 335 845 KEUR contre 373 414 KEUR à fin 2017, soit une baisse de 10 % d'un exercice sur l'autre.

Les opérations interbancaires représentent désormais plus du 1/3 du total de bilan à l'actif. Le passif est constitué de dépôts des actionnaires et autres correspondants Libyens et Algériens, dont une partie sont des fonds gelés.

Ces fonds sont pour l'essentiel replacés sur le marché interbancaire ou investis sur des OPCVM à court terme ou des obligations d'état de la zone euro.

A L'ACTIF

A la clôture de l'exercice, et dans un contexte de taux courts toujours négatifs en euro, on constate dans le détail les variations suivantes :

- Les liquidités placées auprès de l'institut d'émission français sont stables et s'établissent à 1.7 millions d'euros.
- Les encours interbancaires, ressortent sur le même niveau que 2017 à 136 millions d'euros .
- Les encours avec la clientèle continuent leur repli à 41 millions d'euros à fin d'exercice contre 60 millions d'euros à fin 2017, soit une baisse de près de 32% d'une année sur l'autre.
- Globalement le niveau total des encours investis sur les titres de placement accusent un repli de 14% à 131 millions d'euros contre 152 millions d'euros en 2017. On constate néanmoins une évolution plus contrastée dans les

composantes du portefeuille ; Les encours sur titres à revenu variable s'inscrivent en repli de 23% à 90 millions d'euros en raison de l'arrêt de l'activité sur le portefeuille Actions, tandis que les encours sur titres à revenu fixe ressortent eux en hausse de 17% à 41 millions d'euros.

- Le poste « autres actifs » enregistre principalement des règlements effectués auprès de l'Administration Fiscale dans des contentieux actuellement pendant devant les juridictions. Ces dossiers sont intégralement provisionnés.
- Le poste « Participations et autres titres détenus à long terme » enregistre un repli à 3 millions d'euros contre 3.3 millions d'euros en 2017 en raison de la dépréciation de notre participation dans AICHT.

AU PASSIF

A la clôture de l'exercice, les principales variations sont les suivantes :

- Les dépôts interbancaires, constitués principalement de ressources en provenance des banques algériennes et libyennes, sont en net repli et s'inscrivent à 29 millions d'euros contre 79 millions d'euros à fin 2017, soit une baisse significative de 62%.
- Les ressources clientèle sont en légère hausse de 4.25% et ressortent à 130 millions d'euros contre 125 millions d'euros à fin 2017.
- Le niveau des provisions pour risques et charges a progressé d'un exercice sur l'autre pour atteindre 32,6 millions d'euros contre 26,1 millions d'euros en 2017.

AU HORS-BILAN

A la clôture de l'exercice :

- Dans des volumes particulièrement faibles, les engagements par signature donnés ressortent en hausse d'un exercice sur l'autre :
- Les engagements de financement augmentent de 58% sur ceux constatés à fin 2017, le niveau des encours ressort à 8,2 millions d'euros contre 5.2 millions d'euros l'an dernier.
- Le niveau des engagements de garantie ressort à 102 millions d'euros en hausse de 8 % sur celui constaté fin 2017.
- Les engagements par signature reçus s'inscrivent en fort repli et ressortent à 16 Millions d'euros contre 73 millions l'an dernier.

II. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2018

Le compte de résultat fait apparaître les principales évolutions suivantes :

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS (en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017	Evolution 2018/17
TOTAL BILAN	335 375	373 414	11,3 %
Intérêt, revenus et produits assimilés	5 492	5 416	1,4 %
Commissions	1 211	1 138	6,4 %
Gains ou pertes sur opération des portefeuilles	(1 674)	3 881	-143,1 %
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	7	6	23,5 %
Produit net bancaire	5 036	10 441	-51,8 %
Charges de personnel	(7 804)	(7 816)	-0,2 %
Autres charges générales d'exploitation	(4 106)	(4 547)	-9,7 %
Dotations aux amortissements	(373)	(370)	0,8 %
Total charges générales d'exploitation	(12 282)	(12 733)	-3,5 %
Résultat brut d'exploitation	(7 247)	(2 291)	216,3 %
Coût du risque	8 084	2 869	181,8 %
Résultat d'exploitation	837	577	45,0 %
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	19	
Résultat courant avant impôt	837	596	40,4%
Résultat exceptionnel	(6)	17	-134,7 %
Impôts sur les bénéfices	0	(88)	
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0	
RÉSULTAT NET	831	526	58,1 %

Le compte de résultat fait apparaître les principales évolutions suivantes :

Le PNB reflète la stabilité de l'activité constatée au bilan et au hors bilan, mais est fortement impacté par l'activité titres conduisant à constater un net repli de 52% d'un exercice sur l'autre, soit une diminution totale du PNB de 5,4 millions d'euros. Les principaux facteurs de variation sont les suivants :

- Une stabilisation des produits nets d'intérêts liée à la faiblesse persistante des taux d'intérêts en euros.
- Des commissions nettes en hausse de 6%.
- Une contraction significative des gains nets issus du portefeuille de placement qui ressortent à -1,7 millions d'euros contre +3,9 millions d'euros à fin 2017, soit un différentiel de 5.5 millions d'euros.

FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION :

- Pour faire face à l'évolution du PNB et au niveau d'activité, les charges globales d'exploitation incluant les dotations aux amortissements ont été dans l'ensemble ajustées, maîtrisées et contenues, elles ressortent en baisse de 3,5% d'un exercice sur l'autre à 12,3 millions d'euros contre 12,7 millions d'euros l'an dernier.
- Les charges de personnel sont stables à 7,8 millions d'euros.
- Les autres charges d'exploitation ressortent en baisse de 9.7 % à 4,1 millions d'euros contre 4,5 millions d'euros en 2017.
- Aucune charge refacturée aux actionnaires n'a été comptabilisée cette année. Le solde du compte relatif à la comptabilisation des charges refacturées depuis 2012 ressort à 218 K , qui reste dans l'attente d'un règlement.

- La dotation annuelle des amortissements et provisions des immobilisations ressort stable à 373 K . Sur 2018, il a été enregistré une provision exceptionnelle supplémentaire pour dépréciation de 40 K sur un bien immobilier situé dans le Loiret acquis dans le cadre d'une procédure d'adjudication en 2016.
- A fin 2018, le résultat brut d'exploitation ressort en perte de -7.2 millions d'euros contre une perte de -2.3 millions l'an dernier.

Le coût du risque enregistre cette année une reprise nette de provision de 8 millions d'euros contre une reprise nette l'an dernier de 2,9 millions d'euros. L'amortissement des décotes sur les créances restructurées a permis d'enregistrer un produit de 1,9 Millions d'euros.

COÛT DU RISQUE (en millions d'Euros)	Dotations	Reprises	Montant Net
Créances Douteuses Banques	(0,0)	23,7	23,7
Créances Douteuses Clientèle	-	1,5	1,5
Titres Douteux	-	-	-
Engagements par signature	-	-	-
Risques Pays	(4,7)	0,8	(3,9)
Autres risques et charges	(2,3)	-	(2 293)
Décote enregistrée sur créances restructurées	-	-	-
Dotations aux provisions sur titres de participations	(4,3)	-	(4,3)
Pertes sur créances irrécupérables	(12,5)	-	(12,5)
TOTAL COÛT DU RISQUE	(19,9)	28	8

L'accord signé avec la Banque Nationale de Cuba en fin d'année 2018 a eu pour conséquence un reclassement du crédit en créance saine, entraînant d'une part des reprises de provisions de 23,7 millions d'euros et un abandon de créance de 12,5 millions d'euros.

Le nouveau montant de la créance d'une valeur de 9,1 millions d'euros a fait l'objet d'une provision de 3,2 millions d'euros au titre du risque pays et d'une provision complémentaire en risque et charge de 2,3 millions d'euros. Le risque net sur le dossier est limité à 40%.

De tous ces éléments, il ressort que le résultat courant avant impôt ressort positif à 0,837 millions d'euros contre un profit de 0,577 millions d'euros fin 2017.

L'application du règlement CNC n° 03 – R – 01 relatif au traitement comptable des engagements de retraite et avantages similaires, et en raison des départs

constatés en 2018, a conduit la banque à procéder à une reprise aux provisions de 60 KEUR au titre des engagements de retraites.

La société avait fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2000 et 2001 et dans une moindre mesure sur 1996 et 1997. Contestant les fondements de ces redressements, elle a engagé, avec l'assistance de ses conseils, plusieurs voies de recours administratives et contentieuses qui se poursuivront encore sur plusieurs années Ces contentieux fiscaux sont intégralement provisionnés.

Au regard des déductions et réintégrations fiscales effectuées, la société affiche à la clôture un résultat net comptable après éléments exceptionnels et impôt de 0,831 millions d'euros.

III. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget 2019 s'inscrit dans le cadre d'un fort développement de l'activité crédits documentaires sur l'Algérie grâce à l'engagement de notre actionnaire libyen de mettre en place des dépôts nantis en faveur des engagements des banques publiques algériennes.

Ce qui augure une évolution notable de l'activité de la banque.

IV. ACTIVITÉ COMMERCIALE EN 2017

Crédits documentaires

La rentabilité issue de l'activité des crédits documentaires est légère baisse en 2018.

La BIA est contrainte par la réglementation à une limitation de ses d'engagements avec ses actionnaires. La mise à disposition des dépôts nanti de l'actionnaire libyen va permettre l'extension de l'activité crédit documentaire.

Autres opérations internationales

Dans le prolongement de l'activité de crédit documentaire, la banque a toutefois maintenu des activités minimales, sur les axes suivants :

- Refinancement d'opérations documentaires.
- Emissions de garanties de marché.
- Avances sur cessions de produits documentaires.
- Activité de correspondant banking.
- Opérations de syndication dans le cadre d'opérations documentaires.

Activité crédits

Dans l'attente d'une augmentation de capital, la banque limite ses prises d'engagements sur des crédits à court terme. La restructuration des crédits financiers intervenue en 2013 a permis de générer un PNB de 1,9 millions euros en 2018, sous forme d'amortissement de décote.

Activité Titres pour comptes propres

Dans le cadre de sa politique d'optimisation des excédents de trésorerie, la banque a décidé de placer une partie de ces fonds sur des obligations souveraines et d'entreprises notées investment grade. L'activité sur le portefeuille actions a été arrêtée.

Activité de la trésorerie-change

L'année 2018 a été marquée par :

- Une diminution des excédents de trésorerie replacés sur le marché interbancaire, en raison des niveaux de taux négatifs. Ils sont désormais replacés sur des OPCVM monétaires ou quasi monétaire.
- Des taux interbancaires négatifs qui perdurent sur l'euro.
- Une hausse du PNB grâce à une augmentation des taux en usd.
- Une forte volatilité sur le marché des changes.

V. MAITRISE DES RISQUES

Risque de crédit

La sélection du risque de crédit repose sur une expertise systématique des dossiers appuyée par un outil d'évaluation interne et les décisions d'octroi ou de renouvellement de prêt font l'objet d'une analyse indépendante par rapport aux entités opérationnelles.

Le dispositif de surveillance des risques qui accompagne le processus de décision de crédit s'organise autour des actions suivantes :

- contrôle permanent des limites et examen des dépassements ;
- analyse et stratification périodique des encours ;
- revue trimestrielle des garanties et des provisions ;
- examen régulier des créances sous alerte ;
- suivi de la rentabilité des opérations de crédit.

Autres risques financiers

En raison du périmètre restreint de l'activité de trésorerie-change (opérations pour compte propre), la banque se donne pour objectif principal de neutraliser systématiquement les risques de taux et de change.

S'agissant de la maîtrise des risques sur les titres, la Banque BIA possède un portefeuille qui se décompose en deux familles distinctes.

D'une part, des titres émis par des États souverains à la suite de restructurations de dettes de banques résidant dans les pays correspondants.

Ces titres relèvent d'une gestion de type portefeuille de placement.

D'autre part, la Banque possède des actifs de taux à moyen et long terme dont l'objectif est d'optimiser ses importantes liquidités, induites par ses fonds propres, à des conditions supérieures à celles proposées par l'activité interbancaire courante. Suivant les normes prudentielles en vigueur, ce portefeuille fait l'objet d'une évaluation régulière.

L'exposition au risque global de taux de la Banque reste faible ainsi que le confirment les outils de gestion ALM.

VI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

1-ARAB INTERNATIONAL COMPANY FOR HOTELS AND TOURISME / "AICHT" LE CAIRE

Cette société au capital de USD 169 713 700 (notre participation s'élève à 3,94% pour une valeur d'inscription comptable à l'actif dans nos livres de USD 4 434 000) est propriétaire de plusieurs hôtels en Egypte.

En 2018, la BIA n'a comptabilisé aucun dividende et au regard des baisses d'activité et de la rentabilité constatées depuis 2011, la banque a procédé au regard de la situation de l'évolution de l'actif net de la société, à l'enregistrement d'une dotation aux provisions supplémentaire de 492 KUSD.

2-ARAB FINANCIAL SERVICES/Manama (BAHRAIN)

Cette société au capital de USD 30 000 000 bénéficie du statut de banque d'investissement. Notre participation est de 1,63% soit 463 700 USD.

En 2018, il a été procédé à l'enregistrement d'un dividende de 40 KUSD.

VII. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne détient d'actions dans le capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2018.

VIII. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT AU SENS DE L'ARTICLE 39.4 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Néant.

IX. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Les factures reçues des fournisseurs et prestataires sont traitées dès réception et payer en règle générale dans un délai de 1 mois.

Le solde des comptes fournisseurs ressort débiteur de 223 KEUR à fin 2018 contre un solde débiteur de 39 KEUR à fin 2017.

X. DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le conseil d'Administration rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

XI. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

XII. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ET ANTÉRIEURS A LA CLÔTURE DES COMPTES

Aucun événement particulier non appréhendé dans les comptes n'est à signaler.

XIII. CHANGEMENT DE MÉTHODES

Néant.

XIV. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes de l'exercice 2018 sont arrêtés par le conseil d'Administration du 29 Mars 2019.

Ils font ressortir un bénéfice net après impôts de 831 225 euros.

L'affectation de ce résultat est proposée de la façon suivante : 831 225 euros sera porté en report à nouveau. En conséquence, le solde débiteur du report à nouveau sera donc de -19 472 465 euros.

XV. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Le tableau prévu à l'article R225-102 du code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, est présenté ci-après.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (en euros)					
Nature des indications	2014	2015	2016	2017	2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital Social appelé	158 100 000	158 100 000	158 100 000	158 100 000	158 100 000
Nombre d'actions émises	10 540 000	10 540 000	10 540 000	10 540 000	10 540 000
Nbre d'obligations convertibles en actions					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors-taxes	18 874 352	18 353 204	16 478 477	13 614 976	9 765 745
Résultat avant impôts, participation, amortissement et provisions	-7 336 779	-7 780 121	1 123 655	2 583 752	5 470 370
Impôts sur les bénéfices	-36 334	0	0	-90 553	0
Participation des salariés due sur l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, amortissement et provisions	-2 793 474	-2 569 804	2 445 546	525 614	831 225
Montant des bénéfices distribués					
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	-0,69	-0,74	0,11	0,25	0,52
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-0,27	-0,24	0,23	0,05	0,08
Dividende versé à chaque action					
PERSONNEL					
Nombre de salariés	59	59	55	54	47
Montant de la masse salariale	4 526 140	4 770 329	4 874 751	4 559 386	4 448 717
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 265 807	2 357 871	2 495 227	2 453 300	2 407 210

XVI. JETONS DE PRÉSENCE

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice 2018.

XVII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires

sociaux de la Société (cf. section XVIII du rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

Conformément à la loi, les commissaires aux comptes ont assuré de manière permanente le contrôle des comptes de la société.

Ils donneront lecture de leurs rapports et se tiennent à la disposition des actionnaires pour leur fournir tous les renseignements entrant dans le cadre de leur mission.

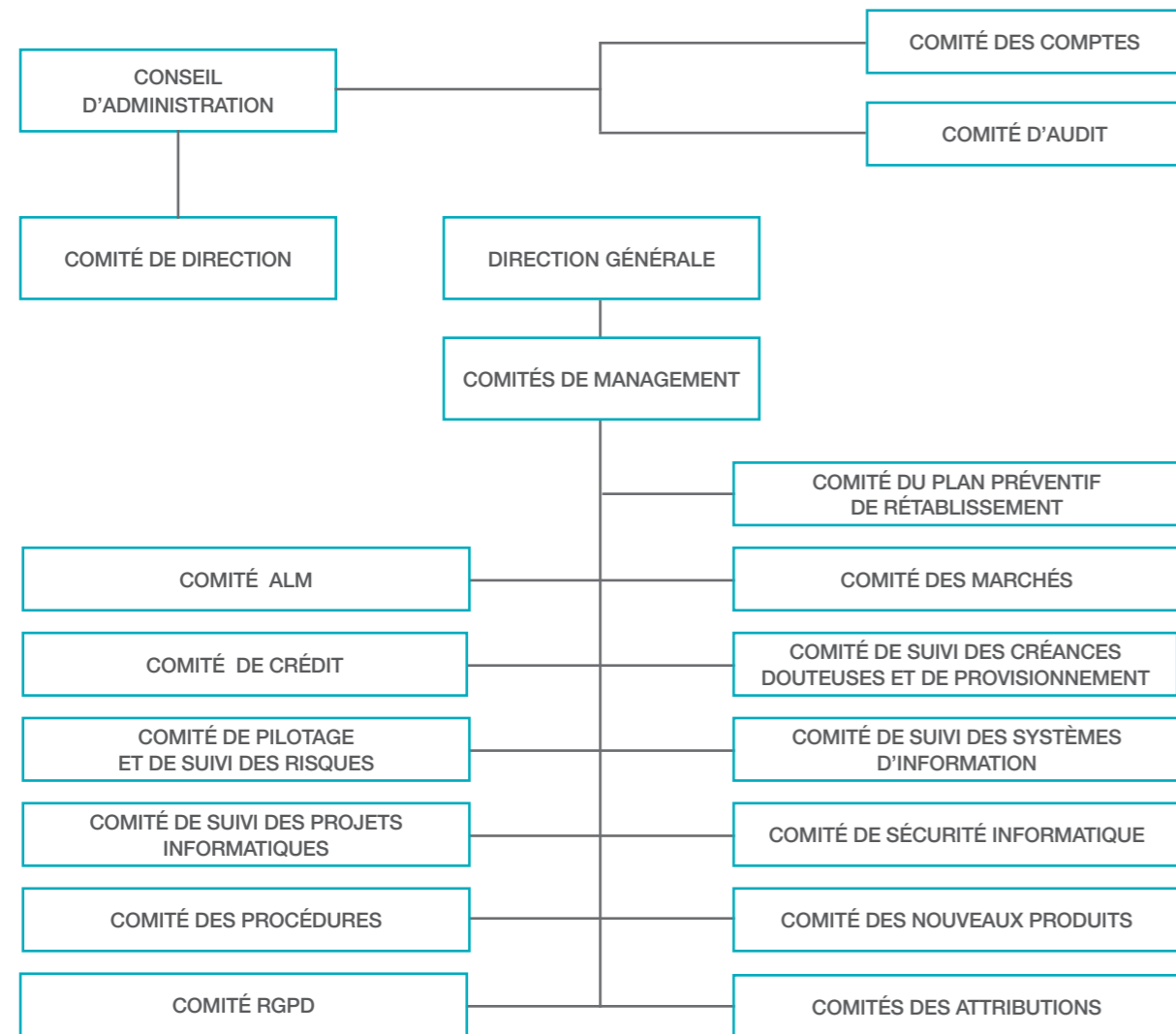
Le Conseil d'Administration demande aux actionnaires de bien vouloir approuver les résolutions qui leur sont soumises et reste à leur disposition pour tous renseignements complémentaires.

XVIII. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport présenté à l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2019 en application des articles L 225-37 et L 225-68 du Code de commerce.

1. GOUVERNANCE

1.1. Présentation de l'organisation de la conduite des affaires et du pilotage des risques



1.2. Mode de gouvernance

Au titre du mode d'organisation de la direction générale de la Banque, le Conseil d'administration a décidé par résolution en date du 23 mai 2002 de retenir la formule unifiée du Président Directeur Général.

1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Les règles de gouvernement d'entreprise que la Banque BIA met en œuvre sont issues de deux types de référentiel :

- d'une part les statuts,
- et d'autre part, les chartes qui organisent la vie des comités spécialisés institués par le Conseil d'Administration pour préparer ses délibérations ainsi que ses décisions.

Le gouvernement de la Banque BIA est assuré par les instances statutaires suivantes :

a) Le Conseil d'Administration

Composition

Il est composé de **six membres** pris parmi les actionnaires. La durée du mandat des administrateurs est de trois ans au plus avec droit de rééligibilité.

Fonctionnement

Aux termes des statuts, le Conseil est convoqué par tous moyens par le Président ou à la demande de la moitié des administrateurs.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au minimum deux fois par an.

Ce sont les statuts qui fixent les règles de la présidence et des délibérations du Conseil d'Administration.

Au cours de l'année 2018, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois.

Il a examiné notamment les comptes annuels, semestriels, trimestriels, le budget, les questions de stratégie ainsi que les rapports du Comité de direction, du Comité des comptes et du Comité d'audit.

b) Le Comité de direction

Il est composé du Président et du Vice-Président du Conseil d'Administration ainsi que des Directeurs Généraux Délégués Adjoints.

Durant l'exercice 2018, le Comité de direction s'est réuni 3 fois aux fins d'examiner la marche des affaires de la banque et de décider le cas échéant d'octroi de crédits en fonction des pouvoirs qui lui sont alloués.

Le Comité de direction fait rapport de ses travaux au Conseil d'Administration.

En sus des instances statutaires, le Conseil d'administration dispose de deux Comités spécialisés.

c) Les Comités spécialisés

Par décision du 19 décembre 2002, le Conseil d'Administration a prévu deux comités spécialisés pour préparer ses délibérations sur les comptes et sur le contrôle interne de la société.

Composés d'administrateurs nommés par le Conseil, ces comités instruisent les affaires entrant dans leurs domaines d'attributions fixés par des chartes.

- Le Comité d'audit

Dans la suite de la création en avril 2010 d'un Comité de pilotage et de suivi des risques, chargé d'assister la Direction Générale dans la surveillance de la gestion des risques inhérents aux activités et dans le suivi de l'efficacité des processus de contrôle permanent, le Comité de contrôle interne et des risques a pris l'appellation de « Comité d'audit ».

Composé de deux administrateurs, le Comité d'audit a pour missions principales d'examiner :

- le programme de travail de l'Audit interne ;
- les rapports périodiques d'activité de contrôle interne ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits internes et externes ;
- la cohérence des dispositifs de contrôle interne des systèmes de mesure des risques ;
- le reporting périodique sur les risques majeurs et les plans et mesures qui permettent de réduire ses risques ;
- le projet de rapport annuel sur le contrôle interne et la mesure et surveillance des risques ;
- les résultats des dispositifs de contrôle permanent ;
- les résultats de l'activité de la Conformité.

Sont rapporteurs devant ce Comité :

- le responsable de l'Audit interne ;
- le responsable du Département des risques ;
- le responsable du Département Conformité et juridique ;
- Le responsable du Département Finance.

Participent à ce comité les Directeurs Généraux Délégués Adjoints en tant qu'observateurs.

Au moins une fois par an, le Comité d’audit se réunit avec les quatre rapporteurs susmentionnés en l’absence des membres de la Direction générale.

Le Comité d’audit fait rapport de ses travaux au Conseil d’Administration.

Ce Comité s’est réuni 4 fois en 2018.

- Le Comité des comptes

Composé de deux administrateurs, le Comité des comptes a pour missions principales d’examiner :

- les comptes, états et résultats financiers ;
- les sujets de méthodologies et de référentiels comptables ;
- les projets d’états financiers annuels et les options de clôture ;
- le programme de travail des Commissaires aux Comptes.

Sont rapporteurs devant ce Comité :

- le responsable du Département Finance ;
- le responsable du Département des Risques ;
- le responsable de l’Inspection générale.

Participent à ce comité les Directeurs Généraux Délégués Adjointes ainsi que les Commissaires aux Comptes.

Le Comité des comptes fait rapport de ses travaux au Comité d’audit et au Conseil d’Administration.

Ce comité s’est réuni deux fois en 2018. Il a notamment examiné les projets de comptes annuels soumis au Conseil d’Administration.

d) Bilan du fonctionnement des organes de gouvernance

Au total sur l’exercice 2018, les séances du Conseil et des différents comités ont été tenues avec une parfaite assiduité des administrateurs.

En outre, il y a lieu de noter que les statuts ne prévoient pas de limitations particulières des pouvoirs du Directeur Général autres que celles prévues par la loi en vertu de l’article 21 des statuts.

e) Comités de management

Pour mettre en œuvre la stratégie de la Banque BIA, la Direction générale a mis en place les Comités de management suivants :

1. le Comité du Plan préventif de rétablissement
2. le Comité ALM
3. le Comité des marchés
4. le Comité de crédit
5. le Comité de suivi des créances douteuses et de provisionnement
6. le Comité de pilotage et de suivi des risques
7. le Comité de suivi des systèmes d’information

8. le Comité de suivi des projets informatiques
9. le Comité de sécurité informatique
10. le Comité des procédures
11. le Comité des nouveaux produits
12. le Comité RGPD
13. Le Comité des attributions

Au cours de l’exercice 2018, les réunions consacrées aux différents sujets se sont établies à un total de 91 séances.

2. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

En application de l’article 74 de la Directive 2013/36/UE du 26 juin 2013 (dite Directive CRDIV), le dispositif de gouvernance instauré par la Banque BIA favorise une gestion saine et efficace des risques, notamment grâce à sa politique et ses pratiques de rémunération.

La politique de rémunération de la Banque BIA est construite de manière à permettre une maîtrise des coûts (niveau de la masse salariale en rapport avec l’ajustement du coefficient d’exploitation).

Cette politique comprend un système de rémunération constitué de deux volets, à savoir une rémunération fixe et une rémunération variable :

- **La rémunération fixe** est déterminée individuellement et évolue en fonction de la progression des compétences de chaque collaborateur.
- **La rémunération variable**, quant à elle, est calculée selon deux composantes, l’une de portée individuelle et l’autre de portée collective
 - La rémunération variable à caractère individuel dépend de l’évaluation de la performance par le supérieur hiérarchique, elle est allouée sous forme de primes exceptionnelles ou de primes de résultat.
 - La rémunération variable à caractère collectif vise à associer les collaborateurs à la performance collective de la Banque BIA et peut revêtir différentes formes.

Les primes et augmentations de salaires sont proposées par les responsables hiérarchiques en fonction de critères et d’enveloppes préétablis validés par la Direction Générale.

Concernant spécifiquement les deux Directeurs Généraux délégués adjoints de la Banque BIA, leurs rémunérations, primes et évolutions salariales respectives sont fixées par le Conseil d’Administration en conformité avec les dispositions statutaires.

Enfin, la politique de rémunération est transmise annuellement à l’organe de surveillance, notamment au Comité d’Audit.

3. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

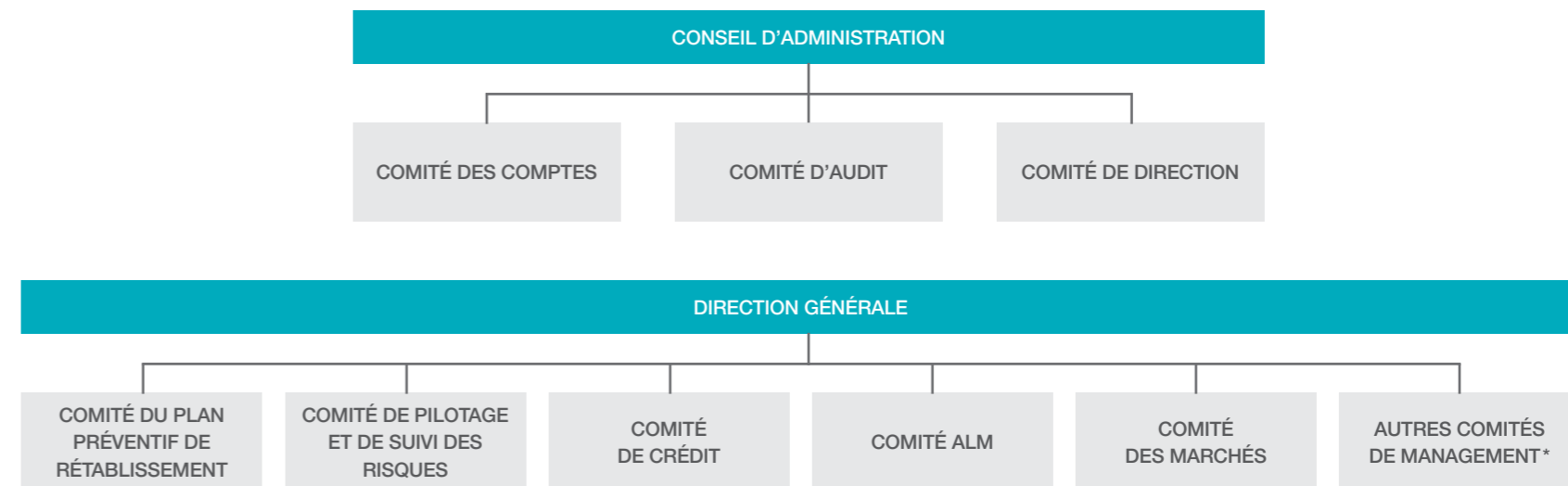
La politique de gestion des risques de la Banque BIA présente le cadre général défini par la Direction Générale pour la mise en oeuvre de la maîtrise des risques. Elle énonce les objectifs et les principes directeurs qui sont les fondements du dispositif de gestion des risques de la Banque.

Ces éléments s’appliquent à l’ensemble des activités et fonctions de la Banque BIA.

Le Département des risques est responsable de l’élaboration de la politique de gestion des risques sous l’égide de la Direction Générale qui la valide formellement. Les risques gérés par le Département des risques sont au nombre de 6 et déclinés dans la Politique de gestion des risques :

- Risque de crédit
- Risque de marché
- Risque opérationnel
- Risque global de taux
- Risque de liquidité
- Risque de règlement

La gestion des risques de la Banque BIA s’articule autour d’une structure de gouvernance caractérisée par une comitologie solide dont les responsabilités sont réparties entre le Conseil d’Administration et la Direction Générale telle que présentée cidessous :



* Les autres Comités de Management ne sont pas représentés individuellement dans la structure de gouvernance. Seuls les comités rapportant directement à l’organe de surveillance ou tout organe afférent sont présentés de manière détaillée.

Concernant spécifiquement le Comité d’Audit équivalant au Comité des Risques, celui-ci se réunit a minima trois fois par an.

4. MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

MANDATS SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2018

Monsieur Brahim SEMID

Président Directeur Général	Banque Extérieure d'Algérie / Alger
Président Directeur Général	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	UBAF Paris
Membre du Conseil d'Administration	British Arab Commercial Bank (BACB) / Londres
Président du Conseil d'Administration	ILA IJAR/Leasing Algérie
Vice Président	Association Professionnelle des Banques et des établissements Financiers / Algérie

Monsieur Bashir SAMALOUS

Vice Président	Banque BIA / Paris
----------------	--------------------

Monsieur Zine Eddine BOUZIT

Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
------------------------------------	--------------------

Monsieur Hocine TAHRAOUI

Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
------------------------------------	--------------------

Monsieur Mustafa BEN KHALIFA

Chairman	First Gulf Bank / Tripoli
Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	LAP Company / Tripoli

Monsieur Naji Mohamed Issa BELGASEM

Directeur du Département de la recherche et de la statistique	Banque centrale de Libye / Libye
Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	National Commercial Bank / Libye
Membre de la Commission de la Politique Monétaire	Banque Centrale de Libye / Libye
Membre du Comité d'Investissement	Banque Centrale de Libye / Libye
Président du Comité du budget	Banque Centrale de Libye / Libye

Monsieur Amer AMISH

Directeur Général Délégué Adjoint	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	Arab International Company for Hotels and Tourism / Le Caire

Monsieur Mohamed YOUNSI

Directeur Général Délégué Adjoint	Banque BIA / Paris
-----------------------------------	--------------------

5. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Nous portons à votre connaissance qu'une convention soumise à l'article L. 225-38 du Code de Commerce avait été portée à la connaissance du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2012.

Nous vous indiquons qu'aucune autre convention conclue ou autorisée au cours d'exercices antérieurs n'a été poursuivie au cours du dernier exercice.

6. DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Aux termes de l'article 8 des statuts de la Banque, le capital social peut, sur proposition du conseil d'administration, être augmenté par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, prise dans les conditions prévues à l'article 40.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque BIA S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque de crédit – Dépréciations individuelles

Risque identifié

Dans l'exercice de ses activités de prêt, la banque BIA est exposée au risque de crédit résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Elle constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques avérés de pertes. Celles-ci sont déterminées sur base individuelle. Elles sont fondées sur des paramètres réglementaires ou spécifiques ainsi que sur des paramètres tenant compte de situations macro économiques susceptibles d'affecter les portefeuilles de crédit sensibles. Ces provisions constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction. Elles constituent pour ces raisons un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions (et notamment à l'identification de l'assiette des créances porteuses de risque avéré), au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle.

Nos travaux ont notamment consisté en la réalisation de tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ; du processus de revue de crédit et du dispositif de valorisation des garanties. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

Continuité d'exploitation

Risque identifié

Lors de l'établissement des comptes il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

La Banque BIA exerce son activité dans un contexte géopolitique complexe perdurant depuis plusieurs années, ceci ayant un impact baissier sur le niveau général d'activité de la banque. Dans un tel contexte la continuité d'exploitation pourrait présenter un risque et constitue à ce titre un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments retenus par le conseil d'administration justifiant de l'application du principe comptable de continuité d'exploitation et à prendre connaissance de la documentation qui sous-tend ces éléments.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la BANQUE BIA SA par les assemblées générales du 20 avril 1993 pour le cabinet Baker Tilly Sofideec et du 06 mai 2011 pour le cabinet Artex Audit Associés.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Baker Tilly Sofideec était dans la 26^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Artex Audit Associés, dans sa 8^{ème} année.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 03 mai 2019
Les Commissaires aux Comptes

Baker Tilly Sofideec
Moez CHARFI

Artex Audit Associés
Franck MEDIONI



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société BANQUE BIA,

Mesdames Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE

Objet

La Banque BIA peut être amenée à rendre des services ou effectuer des démarches dans l'intérêt de ses actionnaires, moyennant la refacturation du coût de ces prestations aux actionnaires concernés.

Personnes concernées

- La Banque Extérieure d'Algérie, représentée par Monsieur Brahim SEMID
 - La Libyan Foreign Bank, représentée par Monsieur Naji Mohamed Issa BELGASEM
- } administrateurs de votre société

Date d'autorisation

Conseil d'administration du 31 octobre 2012

Aucune charge refacturée aux actionnaires n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2018.

Fait à Paris, le 03 mai 2019
Les Commissaires aux Comptes

Baker Tilly Sofideec
Moez CHARFI

Artex Audit Associés
Franck MEDIONI

Publication relative aux comptes bancaires inactifs au 31 décembre 2018

En application des articles L312-19, L312-20 et R312-21 du Code Monétaire et Financier, issus de la Loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et contrats d'assurance vie en déshérence (dite Loi Eckert) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, les établissements financiers ont pour obligation de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

- Nombre de comptes inactifs ouverts dans nos livres: **16**
- Montant total des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes: **111 257 €**
- Nombre de comptes dont les dépôts et avoirs ont été transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations: **0 €**
- Montant total des dépôts et avoirs déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations: **0 €**